



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 22 mai 2023

Préavis municipal N° 14/2021-2026 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion 2022

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales et notamment de l'art. 93 de la loi sur les Communes, la Municipalité vous présente son préavis sur les comptes communaux 2022.

Ceux-ci représentent un montant de :

Recettes	CHF.	2'231'715.35
Dépenses	CHF	1'936'099.71
Excédent de revenus	CHF	7'951.98.

alors que le budget 2022 prévoyait un déficit de CHF 44'550.00.

Pour cela, la Municipalité est restée prudente et ce même sur les dépenses qui avaient été budgétées.

Dans ce contexte instable où les coûts de l'énergie et des matières premières augmentent drastiquement, ce résultat est une bonne nouvelle. Il est la conjonction d'une politique qui limite nos investissements pour favoriser notre désendettement et d'une légère amélioration des revenus des impôts.

Ce bon résultat nous a permis d'effectuer des amortissements extraordinaires pour un montant total de CHF 261'329.85 et d'alimenter un fond de réserve pour un montant de CHF 20'169.55.

Conclusions :

Il est à relever que les amortissements et remboursements usuels ont été effectués.

La Municipalité reste consciente et prudente sur cette situation financière délicate mais en voie d'amélioration. Ces résultats nous permettent aussi de prévoir avec sérénité les travaux d'entretien qui se présentent devant nous.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de La Chaux

- Vu le préavis municipal N° 14/2021-2026 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion 2022
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de rapporter sur cet objet,
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'adopter les comptes communaux 2022, représentant un excédent de revenus de **CHF 7'951.98**, ainsi que le rapport de gestion 2022.

Adopté en séance de Municipalité du 22 mai 2022.

Dossier traité par M. Cédric Dépraz, Municipal des Finances.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 
Pascal Rossy  Sandrine Bühler

Annexes comptes et rapport de gestion 2022.